

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1926

présenté par

Mme Descamps, M. Becht, M. Guy Bricout, M. Brindeau, M. Christophe, M. Meyer Habib,
M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen et Mme Sage

ARTICLE 20

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est essentiel de maintenir la proposition d'un délai de réflexion d'une semaine avant la pratique d'une IMG et de supprimer la possibilité d'une réduction embryonnaire dans la mesure où l'IVG est autorisée.

Tel est le sens de cet amendement.